



Saguenay, le 27 novembre 2020

**Madame Geneviève Grenier, coordonnatrice du secrétariat
de la commission**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Rectifications à certains mémoires déposés – Projet de construction d'un
complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

Madame,

Vous trouverez ci-jointes à cette lettre, des rectifications et précisions concernant des éléments contenus dans certains mémoires déposés dans le cadre du projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Carl Laberge, ing., M. Sc., MBA
Président-directeur général
Administration portuaire du Saguenay



MODIFICATIONS :

1. Mémoire DM2139 : Page 16 :

Remarque #9. Le Saguenay est mal outillé pour intervenir face à un déversement majeur d'hydrocarbures.

RECTIFICATION :

Le Québec, incluant le Saguenay, peut compter sur une bonne capacité d'intervention en matière de déversement d'hydrocarbures grâce à ECRC-SIMEC. Cet organisme compte trois centres d'intervention au Québec. Ils ont un plan régional qui couvre spécifiquement les activités sur le Saguenay. ECRC-SIMEC est accrédité par Transport Canada selon les normes gouvernementales.

2. Mémoire DM2139 : page 24

4.1. Augmentation du trafic maritime sur le Saguenay

Le trafic commercial sur le Saguenay est d'environ 230 à 250 navires par an. À cela s'ajoutent les projets industriels disposant déjà de toutes les approbations nécessaires: Granules Barrette-Chapais, Ariane Phosphate et Métaux BlackRock. On passe donc à environ 322 à 342 navires qui transitent annuellement sur le Saguenay, soit une augmentation de 40%.

RECTIFICATION :

Nous voulons rectifier l'information sur le nombre de navires qui transitent actuellement sur une base annuelle. Le trafic actuel est évalué à environ 225 navires, cette estimation inclut les navires reliés au projet de Barrette-Chapais qui sont prévus être au nombre de 6 annuellement. Nous tenons à préciser que l'auteur fait une projection de ce que serait la navigation si les projets acceptés se concrétisent. Ce qui n'est pas la réalité actuelle.

3. Mémoire DM1817 : page 11

« D'après ces experts, le projet GNL Québec et le terminal de la minière Ariane Phosphate (déjà approuvé par Ottawa) « tripleront » le trafic maritime actuel dans le Saguenay, « pour le faire passer de 450 à près de 1300 transits par an ». »

RECTIFICATION :

Nous désirons rectifier l'information sur le nombre de transits présenté en page 11. Le trafic actuel est évalué à 450 passages/an. Le projet de GNL ajoutera 300-400 passages alors que le projet de la minière Ariane Phosphate ajoutera au maximum 120 passages (une entente de principe est intervenue entre Ariane Phosphate et Rio Tinto pour la réutilisation des navires de RT qui repartent vides) pour un total maximum de 970 passages ou transits. Le nombre de transits ne triplera pas.

4. Mémoire DM1414 : page 1

P.1: "Le passage de plus de 320 navires méthaniers par jour pendant 25 ans dans le Fjord du Saguenay et sur le Saint-Laurent aura des conséquences négatives sur la biodiversité du Saint-Laurent notamment sur le béluga, espèce en voie de disparition selon la loi canadienne des espèces en péril. Les navires méthaniers passeraient également dans la zone protégée du Saguenay Saint-Laurent (aire marine protégée de catégorie II au Québec)"

RECTIFICATION :

Nous désirons rectifier l'information sur le nombre de passages de navires méthaniers par jour sur le Saguenay de la page 1. Le projet de GNL prévoit l'ajout de 300-400 passages par année et non par jour.

5. Mémoire DM2350 : page 8

"Or, en y ajoutant le trafic additionnel de GNL, 675 navires marchands (soit 1 350 passages) transiteraient chaque année dans le Fjord du Saguenay à l'horizon 2027-2030"

RECTIFICATION :

Nous désirons rectifier l'information sur le nombre de transits présenté en page 8. Le trafic actuel est évalué à 450 passages/an (225 navires/an). Le projet de GNL ajoutera 300-400 passages (150-200 navires). L'auteur parle du trafic additionnel de GNL. Donc, un total de 375-425 navires (750-850 passages) transiteraient sur le Saguenay.

6. Mémoire DM2226 : page 9

" En cumulant tous les projets connus projetés, on peut évaluer que le trafic maritime pourrait atteindre un total de 635 navires ou 1270 transits annuellement dans la voie navigable, d'ici 2030 (MPO, 2018)."

RECTIFICATION :

Nous désirons rectifier l'information sur les nombres de navires ou transits présenté en page 9. Le nombre de 635 navires ou 1270 transits mentionné dans MPO 2018 n'est pas le cumul des projets connus. Ce nombre avait été établi dans l'étude d'impact du Terminal maritime en rive nord du Saguenay, et comprenait les projets connus, des projets inconnus, et des navires de croisières de plus. Ce chiffre était très hypothétique en 2018 et l'est encore plus aujourd'hui alors qu'aucun navire de croisière n'est passé par Saguenay en 2020 et que cette industrie vit actuellement une période de grande incertitude.

7. Mémoire DM2226 : page 6

"Selon les projections utilisées par les experts du MPO dans une Réponse des sciences produite à l'intention de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale lors de l'évaluation d'un projet de terminal maritime en rive nord du Saguenay, en prenant aussi en compte l'accroissement du trafic qui découlerait de trois autres projets industriels projetés dans le Haut Saguenay (dont GNL Québec/Énergie Saguenay), l'augmentation du trafic maritime dans le Saguenay d'ici 2030 pourrait atteindre 300 % dans le Saguenay et 10 % dans l'estuaire (MPO, 2018)."

RECTIFICATION :

Nous désirons rectifier l'information sur les nombres de navires ou transits présentés en page 6. Le nombre de 635 navires ou 1270 transits mentionné dans MPO 2018 n'est pas le cumul de trois autres projets industriels projetés dans le Haut Saguenay. Ce nombre avait été établi dans l'étude d'impact du Terminal maritime en rive nord du Saguenay, et comprenait les projets connus, des projets inconnus, et des navires de croisières de plus. Ce chiffre était très hypothétique en 2018 et l'est encore plus aujourd'hui alors qu'aucun navire de croisière n'est passé par Saguenay en 2020 et que cette industrie vit actuellement une période de grande incertitude. L'augmentation d'ici 2030 de 300% dans le Saguenay et de 10% dans l'estuaire est basé sur ces chiffres très hypothétiques et non sur trois projets industriels projetés.

8. Mémoire DM1831 : page 6

"GNL n'est pas le seul à vouloir s'installer dans le Fjord; un projet déjà approuvé par Ottawa (Ariane Phosphate) planifie aussi d'avoir une circulation quotidienne dans le cours d'eau (Mercure 2020). À eux deux, le nombre de passages annuels de navires marchands passerait de près de 450 à 1300."

RECTIFICATION :

Nous désirons rectifier l'information sur le nombre de transits présenté en page 6. Premièrement, nous voulons faire ressortir que les chiffres indiqués sont des transits et non des navires. Le trafic actuel est évalué à 450 passages/an. Le projet de GNL ajoutera 300-400 passages alors que le projet de la minière Ariane Phosphate ajoutera au maximum 120 passages (une entente de principe est intervenue entre Ariane Phosphate et Rio Tinto pour la réutilisation des navires de RT qui repartent vide) pour un total maximum de 970 passages ou transits.

9. Mémoire DM985 : page 14

"Le trafic maritime associé au projet de Gazoduq et de GNL Québec représenterait de 450 à près de 1 300 passages par année."

RECTIFICATION :

Nous désirons rectifier l'information sur le nombre de transits présenté en page 14. Le trafic actuel est évalué à 450 passages/an (225 navires/an). Le projet de Gazoduq n'ajoutera aucun passage sur le Saguenay. Le projet de GNL ajoutera 300-400 passages (150-200 navires). L'auteur parle du trafic additionnel de GNL. Donc, un total de 375-425 navires (750-850 passages) transiteraient sur le Saguenay.

10. Mémoire DM6 : page 17

"Les autres ports mentionnés dans l'article précédent, font référence au projet présentement à l'étude du quai à Ste-Rose-du-Nord pour la minière Ariane Phosphate (prévision de 140 transports en 2030) et de l'aménagement du quai de Grande Anse pour accommoder la minière Métaux BlacRock dont le projet d'usine de transformation vient d'être approuvé."

RECTIFICATION :

Nous désirons rectifier l'information sur le nombre de transits présenté en page 17. Le projet de la minière Ariane Phosphate ajoutera au maximum 120 passages (une entente de principe est intervenue entre Ariane Phosphate et Rio Tinto pour la réutilisation des navires de RT qui repartent vide).